



Conseil national de recherches Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1	Mandat du CNRC.....	2
1.2	Méthode de présentation.....	3
2.	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1	Autorisations et dépenses	4
2.2	Importantes modifications des autorisations.....	5
2.3	Importantes modifications des dépenses budgétaires.....	6
2.3.1	Variation des dépenses cumulatives à ce jour.....	6
3.	Risques et incertitudes.....	7
4.	Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes	8
5.	État des autorisations	10
6.	Dépenses ministérielles budgétaires par article courant	11



1. Introduction

Le Gouvernement du Canada a recours à l'information financière pour appuyer ses décisions, à des fins d'élaboration des politiques, de prestation des services et de référence historique. Ces états financiers ont été préparés pour répondre à ces besoins. Ce rapport financier trimestriel ministériel traduit les résultats de la période comptable en cours et a été préparé conformément au [Budget principal des dépenses](#) ainsi que le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#). Ce rapport devrait être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses, avec le Budget fédéral (le [Budget 2016](#), le [Budget 2017](#), le [Budget 2018](#) ainsi que le [Budget 2019](#)) de même qu'avec le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#). Ils ont été préparés par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(L.R.C. \(1985\), ch. F-11\)](#) et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Bien que ces états financiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) atteste qu'ils sont justes et reflètent bien la situation financière pour la période terminée le 30 septembre 2020.

1.1 Mandat du CNRC

Le CNRC a été créé en vertu de la [Loi sur le Conseil national de recherches \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#) et est un établissement public, conformément à l'annexe II de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(L.R.C. \(1985\), ch. F-11\)](#). La mission du CNRC d'apporter une contribution tangible en générant de nouvelles connaissances, en exploitant des technologies de pointe et en travaillant avec d'autres acteurs de d'innovation pour trouver des solutions créatives, pertinentes et durables aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels et futurs du Canada.

En vertu de la [Loi sur le Conseil national de recherches \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#), le CNRC est responsable de:

- effectuer, soutenir ou promouvoir des travaux de recherche scientifique et industrielle dans des domaines d'importance pour le Canada;
- assurer aux chercheurs et à l'industrie des services scientifiques et technologiques vitaux;
- étudier des unités et techniques de mesure;
- travailler à la normalisation et à l'homologation d'appareils et d'instruments scientifiques et techniques ainsi que de matériaux utilisés ou utilisables par l'industrie canadienne;
- assurer le fonctionnement et la gestion des observatoires astronomiques établis ou exploités par le gouvernement du Canada;
- mettre sur pied une bibliothèque scientifique nationale et d'en assurer le fonctionnement; et
- publier, vendre, ou diffuser de l'information scientifique et technique si le CNRC le juge nécessaire.

De plus amples détails sur le cadre législatif, le mandat et les activités de programme du CNRC sont fournis dans la Partie II du Budget principal des dépenses et dans le [Plan ministériel](#).



1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, selon une méthode comptable axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CNRC accordées par le Parlement et celles utilisées par le CNRC en harmonie avec le Budget principal des dépenses de 2020-2021, le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2020-2021 ainsi que le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'un cadre financier à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées (conformément au paragraphe 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C. (1985), ch. N-15)*, le CNRC a l'autorisation de dépenser les recettes tirées de ses revenus de fonctionnement).

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. (1985), ch. F-11)* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le Gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CNRC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

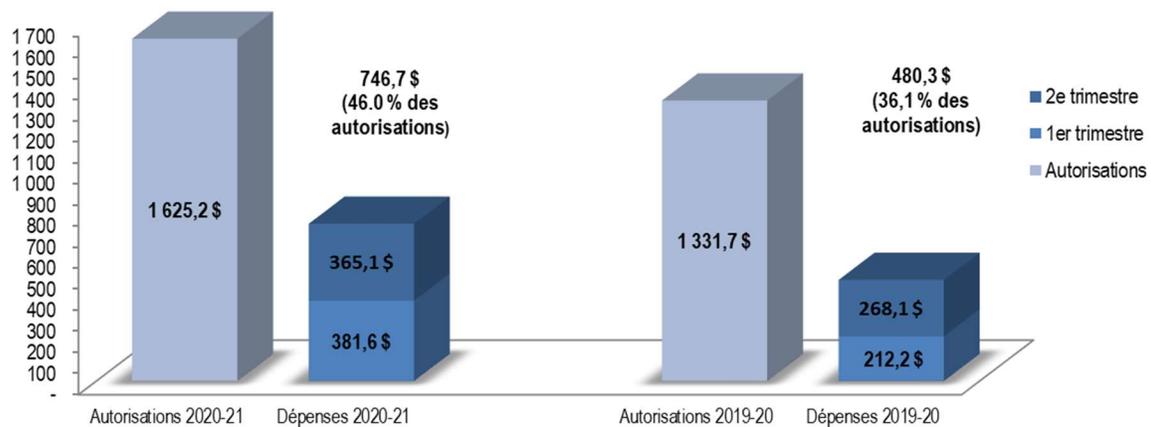
La présente section indique les éléments importants qui ont contribué à la modification des autorisations disponibles pour l'exercice financier en cours et aux dépenses réelles pour le trimestre qui s'est achevé le 30 septembre 2020 par rapport à [l'exercice précédent](#). Veuillez lire la présente section en même temps que l'état des autorisations du CNRC et le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant du CNRC que l'on retrouve dans les deux dernières pages de ce rapport.



2.1 Autorisations et dépenses

Le graphique suivant compare les autorisations budgétaires et les dépenses au 30 septembre 2020 et celles au 30 septembre 2019.

**Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses
au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2019
(en millions de dollars)**



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, le CNRC a engagé des dépenses totales de 365,1 M\$ au deuxième trimestre de 2020-2021, une augmentation de 97,0 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2019-2020. Cette augmentation est attribuable à une augmentation de 77,4 M\$ des autres montants législatifs principalement en raison des dépenses reliées au Programme d'aide à la recherche industrielle – Programme d'aide à l'innovation qui fait partie de la réponse du CNRC à la COVID-19, une augmentation de 9,9 M\$ en dépenses en capital ainsi qu'une augmentation de 7,5 M\$ des dépenses de fonctionnement et des dépenses reliées aux revenus disponibles législatifs combinées ainsi qu'une augmentation de 1,5 M\$ en dépenses en subventions et contributions. Pour un complément d'information, veuillez-vous référer à la section 2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires.



2.2 Importantes modifications des autorisations

Au 30 septembre 2020, les autorisations s'élevaient à 1 625,2 M\$, représentant une augmentation de 293,5 M\$ (22,0 %) en comparaison aux autorisations de 2019-2020 à la même période.

L'augmentation de 293,5 M\$ des autorisations est expliquée principalement par les items suivants :

- Une augmentation de 456,7 M\$ pour le financement de la réponse à la COVID-19 du CNRC. Le CNRC a reçu 374,2 M\$ pour le Programme d'aide à la recherche industrielle – Programme d'aide à l'innovation pour aider les entreprises à fort potentiel, soutenir les emplois et conserver la propriété intellectuelle précieuse au Canada, 40,0 M\$ pour la construction d'un nouveau centre de fabrication de produits biologiques, 33,5 M\$ pour soutenir les entreprises qui sont au stade initial du vaccin pour combattre la COVID-19 et du développement thérapeutique et 9,0 M\$ pour la Stratégie d'emploi et compétences jeunesse. Le financement de ces initiatives est reçu par l'entremise de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*. Le solde de 120,5 M\$ est sujet à approbation au troisième trimestre de cet exercice par le biais du processus du Budget supplémentaire des dépenses.
- Une augmentation des autorisations en immobilisations de 12,8 M\$. La variation est principalement imputable à une augmentation de 21,0 M\$ pour la conversion des installations du CNRC sur la rue Royalmount à Montréal en installations pleine grandeur répondant aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour faciliter le développement et la fabrication de vaccins ainsi que le report du budget des dépenses en capital de 7,8 M\$, contrebalancée par un équivalent de trois douzième des crédits votés du Budget principal des dépenses (14,1 M\$) qui n'ont pas été relâchés en raison des Règlements modifiés de la Chambres des communes.
- Réduction de 83,2 M\$ des autorisations budgétaires en paiement de transferts, constituées de subventions et contributions. La variation tient essentiellement à l'équivalent de trois douzième des crédits votés du Budget principal des dépenses (115,3 M\$) qui n'ont pas été relâchés en raison des Règlements modifiés de la Chambre des communes, contrebalancée par des augmentations de 15,0 M\$ pour le lancement d'une initiative sur la COVID du PARI CNRC et des Solutions novatrices Canada ainsi que 5,0 M\$ pour le programme Défi en réponse à la pandémie du CNRC.
- Une diminution de 95,3 M\$ des autorisations de fonctionnement combinées aux autorités législatives associées aux revenus est principalement attribuable à l'équivalent de trois douzième des crédits votés du Budget principal des dépenses (113,7M\$) qui n'ont pas été relâchés en raison des Règlements modifiés de la Chambre des communes ainsi qu'une diminution de 22,8 M\$ des revenus législatifs reportés pour utilisation au cours d'exercices ultérieurs à la clôture de l'exercice 2019-20, contrebalancée par une augmentation de 20,5 M\$ pour l'allocation de compensation suite à la signature des conventions collectives, une



augmentation de 11,1 M\$ pour la conversion des installations du CNRC sur la rue Royalmount à Montréal en installations pleine grandeur répondant aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour faciliter le développement et la fabrication de vaccins ainsi que 9,5 M\$ pour le programme Défi en réponse à la pandémie du CNRC.

Le tableau suivant résume les changements importants des autorisations du CNRC :

Changements significatifs aux autorisations (non vérifiés)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 - Au 30 septembre 2020

(en millions de dollars)

	Crédit 1 Fonction- nement	Crédit 5 Capital	Crédit 10 Subventions et Contributions	Revenus législatifs	Contributions au RASE	Autres montants législatifs	Total
Autorisations – Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 – Au 30 juin 2020							1 408,5
Conseil national de recherches du Canada - Financement pour la réponse à la COVID-19	-	-	-	-	-	191,7	191,7
Report du budget de fonds de fonctionnement et du budget des dépenses en capital	17,2	7,8	-	-	-	-	25,0
Augmentation totale des autorisations en comparaison avec l'exercice précédent	17,2	7,8	-	-	-	191,7	216,7
Autorisations – Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 – Au 30 septembre 2020							1 625,2

2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires

Veillez lire la présente section conjointement avec le tableau du CNRC sur l'état des autorisations ainsi que le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant inclus dans les dernières pages de ce rapport.

2.3.1 Variation des dépenses cumulatives à ce jour

Au 30 septembre 2020, les dépenses de l'exercice à ce jour se chiffraient à 746,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 266,4 M\$ (55,53 %) par rapport aux dépenses pour la même période de 2019-2020. L'augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants:

- Augmentation de 250,0 M\$ des paiements de transfert liés aux autres montants législatifs concernant la réponse du CNRC à la COVID-19. Cette augmentation est attribuable à une augmentation de 246,1 \$ pour le Programme d'aide à la recherche industrielle – Programme d'aide à l'innovation ainsi que 3,9 M\$ pour le Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie d'emploi et compétences jeunesse.



- Augmentation de 9,9 M\$ des dépenses en capital comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce changement est principalement attribuable à une augmentation de 12,3 M\$ en frais professionnels ainsi que 2,5 M\$ en acquisition de machines et matériel, contrebalancée par une diminution de 3,9 M\$ en acquisition de terrains, de bâtiments et travaux.
- Augmentation de 12,8 M\$ des dépenses de fonctionnement et des dépenses législatives combinées comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce changement est surtout attribuable à l'augmentation de 18,8 M\$ des coûts de personnel, excluant le coût des avantages sociaux, attribuable au renouvellement des conventions collectives, contrebalancée par une diminution de 6,8 M\$ des dépenses de transports et communications ainsi qu'une diminution de 1,4 M\$ des dépenses de services publics, fournitures et approvisionnements.
- Diminutions de 7,2 M\$ des paiements de transfert sous la forme de subventions et contributions (S et C) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce changement est principalement attribuable à une diminution de 11,6 M\$ des contributions versées aux entreprises pour le Programme d'aide à la recherche industrielle, contrebalancée par une augmentation de 3,8 M\$ pour les subventions au programme Solutions innovatrices Canada.

3. Risques et incertitudes

Au deuxième trimestre, le CNRC a examiné les risques et les enjeux auxquels il est exposé dans l'optique de la COVID-19 et a lancé le processus d'actualisation des risques organisationnels de mi-exercice pour 2020-2021. Si l'on se fie à cet examen, le profil des risques et des enjeux du CNRC correspond assez bien à ce qu'a vécu l'organisation au cours des six premiers mois de la crise de la COVID-19. Les premières consultations avec les intervenants internes ont permis de définir plusieurs risques et problèmes qui sont apparus ou ont augmenté pour le CNRC durant la pandémie, notamment la sécurité cybernétique et physique, la direction d'un effectif réparti et la gestion des mandats. Il a aussi été établi que la question du bien-être en milieu de travail gagne en importance au CNRC et que le risque d'instabilité financière augmente. Parmi les facteurs déstabilisants, mentionnons le passage du CNRC à un effectif réparti, l'adoption rapide de nouvelles technologies, le soutien accru aux initiatives prioritaires du gouvernement et la participation à des activités de R-D plus visibles et dont les incidences sont plus marquées.



4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Le 5 août dernier, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie ainsi que la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement ont annoncé des mesures pour garantir au Canada un accès à des vaccins et des traitements contre la COVID-19, notamment la mise sur pied du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19. Ce groupe bénéficie des compétences d'experts en vaccins et en immunologie et de chefs de file de l'industrie du développement et de la commercialisation des vaccins. Il a été demandé au CNRC de fournir un soutien au secrétariat, lequel est dirigé par l'ancien secrétaire général du CNRC, Roger Scott-Douglas.

Le 31 août, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 126 millions de dollars sur deux ans dans la construction d'une nouvelle installation de biofabrication de vaccins conformes aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) qui jouxtera l'installation existante du CNRC sur l'avenue Royalmount à Montréal. Le CNRC espère par cet investissement accroître sa capacité de production de vaccins à deux millions de doses par mois d'ici l'automne 2021.

Le gouvernement du Canada a aussi annoncé un investissement de 150 millions de dollars sur trois ans pour accélérer le développement et la production au Canada de vaccins et de thérapeutiques prometteurs contre la COVID-19. Cet investissement viendra atténuer les risques liés à la R-D et accélérera la recherche, permettra la mise à niveau des procédés et la production initiale des candidats vaccins et thérapeutiques les plus prometteurs qui seront testés sur des humains.

Le gouvernement du Canada a aussi annoncé l'octroi de 15 millions de dollars sur deux ans afin de répondre aux besoins cruciaux de R-D en appui à l'immunisation et au traitement de la population canadienne.

Plusieurs changements sont survenus au deuxième trimestre au sein de la direction. Ils découlent de la décision du gouvernement de recourir aux compétences et à l'expérience du CNRC pour soutenir ses efforts de lutte contre la COVID :

- La vice-présidente, Services professionnels et d'affaires du CNRC, Maria Aubrey, a été nommée vice-présidente, Projets spéciaux, et dirigera à ce titre pendant 18 mois la construction de la nouvelle installation de biofabrication de vaccins conformes aux BPF.
- Le vice-président, Transports et Fabrication, François Cordeau, dirigera la division des Services professionnels et d'affaires pour une période de deux ans tout en demeurant responsable de la Finitiative. Ibrahim Yimer, directeur général du Centre de recherche en aérospatiale devient vice-président intérimaire, Transports et Fabrication, pour une période d'un an.
- Le vice-président, Sciences de la vie, du CNRC, Roman Szumski est affecté pour une période de 12 mois à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) d'où il dirigera les efforts liés à l'acquisition de vaccins.



- Finalement, à la fin de septembre, le gouvernement a confié à Iain Stewart, président du CNRC, un grand défi en le nommant à la tête de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) d'où il orchestrera la réponse canadienne à la pandémie, pour une période de 2 ans. En raison de cette dernière nomination, Roger Scott-Douglas occupera à titre intérimaire le poste de président du CNRC, pour 90 jours, tout en continuant de jouer son rôle de secrétaire du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19. Le Cabinet nommera officiellement un président par intérim au troisième trimestre, qui dirigera pour le reste de la nomination d'Iain Stewart à l'ASPC.

Approbation par cadres supérieurs

Approuvé par :

X

Roger Scott-Douglas, Ph.D.

Président (par intérim)

X

Dale MacMillan

Vice-présidente, Services corporatifs et Dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020 (non-vérifié)

État des autorisations (non-vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	378 826	120 864	225 176
Crédit 5 - Dépenses en capital	71 139	25 035	32 961
Crédit 10 - Subventions et contributions	365 852	96 230	150 947
Revenus législatifs **	288 920	29 750	56 148
RASE - Législatifs	63 784	15 751	31 502
Autres montants législatifs ***	456 680	77 407	249 941
Autorisations budgétaires totales	1 625 201	365 037	746 675

Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	451 284	110 478	217 413
Crédit 5 - Dépenses en capital	58 320	15 072	23 053
Crédit 10 - Subventions et contributions	449 105	94 714	158 142
Revenus législatifs **	311 745	32 592	51 103
RASE - Législatifs	61 237	15 309	30 619
Autorisations budgétaires totales	1 331 691	268 165	480 330

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Inclut les revenus législatifs disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs conformément au paragraphe 5(1)(e) de la Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C.) (1985), ch. N-15.

*** Inclut les paiements en vertu de la section 2 de la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national et la Loi sur la prestation canadienne d'urgence.



Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non-vérifiées)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

	Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)		
	disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	406 094	125 172	247 273
Transports et communications	25 649	440	653
Information	3 882	239	439
Services professionnels et spéciaux	101 617	28 335	36 917
Location	18 803	1 903	4 101
Achat de services de réparation et d'entretien	24 783	4 234	6 349
Services publics, fournitures et approvisionnements	88 080	6 860	10 822
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	80 954	3 717	5 615
Acquisition de machines et de matériel	53 598	11 131	22 877
Paiements de transfert	782 512	173 637	400 888
Autres subventions et paiements	39 229	9 369	10 741
Total des dépenses budgétaires nettes	1 625 201	365 037	746 675

	Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	469 099	116 355	227 993
Transports et communications	25 980	3 969	7 437
Information	2 599	404	722
Services professionnels et spéciaux	109 494	15 148	23 483
Location	16 520	1 952	4 893
Achat de services de réparation et d'entretien	29 598	3 625	6 539
Services publics, fournitures et approvisionnements	68 020	6 758	12 370
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	49 912	5 395	8 841
Acquisition de machines et de matériel	60 183	13 033	21 067
Paiements de transfert	449 105	94 714	158 142
Autres subventions et paiements	51 181	6 812	8 843
Total des dépenses budgétaires nettes	1 331 691	268 165	480 330

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.